

JEU GRATUIT FACEBOOK
«Soirée Privée» CASINOS BARRIERE
DU 14 MAI AU 24 MAI 2014

Règlement du jeu gratuit :

Tout jeu ayant ses règles, vous trouverez ci-dessous celles applicables à celui-ci. Nous vous invitons à lire attentivement le présent règlement qui régit votre participation au Jeu. En participant au Jeu, vous acceptez sans réserve le présent règlement ainsi que les conditions d'utilisation du Site.

ARTICLE 1 – SOCIETE ORGANISATRICE

GLB (ci-après dénommée « la Société Organisatrice »), organise du Mercredi 14 au Samedi 24 Mai 2014 un jeu gratuit et sans obligation d'achat «**Soirée Privée**». Des liens annonçant le jeu gratuit pourront être présents sur des sites partenaires de la Société Organisatrice. Il est entendu que nous pourrions reporter ou annuler le Jeu si les circonstances l'exigent, à tout moment et sans préavis. Le cas échéant, nous vous en informerons dans les meilleurs délais via le Site.

ARTICLE 2 : ACCES AU SITE DEFINITIONS

Dans le cadre du présent règlement, les expressions ci-dessous auront les significations suivantes :

«**Jeu** » : le présent jeu en ligne intitulé «**Soirée Privée**».

«**Participant**» ou «**vous**» : personne remplissant les conditions de l'article 3 et qui participe au Jeu.

«**Page Facebook**» : Page Facebook accessible à l'adresse URL suivante : <https://www.facebook.com/casinoruhlnice?ref=hl#!/casinoruhlnice>

« **Société organisatrice** » ou « **nous** » : Groupe Lucien Barrière.

ARTICLE 3 : MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION AU JEU

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique majeure et non interdite de jeu ayant accès au réseau Internet, résidant en France Métropolitaine, Corse comprise, à l'exception du personnel de la société organisatrice, les membres de leur famille, toute société ayant participé à la mise en place de l'opération – ZoneFranche, KRDS et Huissiers de Justice associés, et ce, de manière directe ou indirecte.

Chaque Participant déclare avoir pris connaissance et accepté le règlement complet et les principes de l'opération. La participation au Jeu se fait exclusivement par internet. A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie, voie électronique ou postale ne pourra être prise en compte.

Pour participer au Jeu, l'internaute doit compléter les étapes suivantes :

Etape 1 : Accéder au jeu

- Etre titulaire d'un compte utilisateur sur le site internet facebook.com.
- Répondre aux critères d'accès à la page Casinos Barrière Nice - Le Ruhl : le participant doit être une personne physique majeure et non interdite de jeu
- Se rendre sur le site : <https://www.facebook.com/casinoruhlnice?ref=hl#!/casinoruhlnice>
- Et cliquer sur « J'aime » si le Participant n'est pas déjà fan de la page.
- Se rendre sur l'onglet «**«Soirée Privée»**» à partir de la page (pendant la durée du Jeu),
- Cliquer sur « Autoriser ». Le Participant accepte ainsi la Société Organisatrice à accéder aux informations de base disponibles sur le profil Facebook du Participant. Toute personne souhaitant s'inscrire au Jeu en utilisant son compte Facebook doit accepter la " demande de permission " permettant à l'Organisateur de collecter les informations de base du profil public Facebook (Nom, photo du profil, tranche d'âge, sexe, langue, pays et autres informations publiques si le participant les a rendues accessibles sur facebook : adresse mail,...) + sa liste d'amis et les informations suivantes supplémentaires, si le participant les a rendues accessibles sur Facebook : sexe, adresse email, date de naissance, pages aimées. En

acceptant la " demande de permission " Facebook et la collecte de son adresse e-mail, le participant autorise l'Organisateur à lui envoyer par courrier électronique (email et/ou SMS) des offres de l'Organisateur. Les informations saisies manuellement sont exclusivement collectées par l'Organisateur et ne sont pas transmises à Facebook.

- Accéder ensuite à la page du jeu et cliquer sur « Jouer ! ».

Etape 2 : Remplir le formulaire, s'inscrire et répondre correctement aux questions :

Après avoir cliqué sur « Jouer ! », le Participant devra ensuite répondre **correctement** aux 4 questions en relation avec l'univers des jeux et des Casinos pour pouvoir participer au tirage au sort.

Le participant devra ensuite compléter le formulaire de participation en renseignant les champs suivants, notamment les champs obligatoires (indiqués par l'icône *) :

Nom*

Prénom*

Email*

Adresse

Téléphone*

Code Postal*

Ville*

Date de naissance*

Le Participant s'inscrit au tirage au sort en cochant la case «Je déclare avoir lu et accepté les conditions et règles de ce jeu»*.

L'accès au tirage au sort n'est possible qu'une fois le formulaire d'inscription complété et validé.

Vous vous engagez à compléter de bonne foi le formulaire d'inscription mis à votre disposition, en sachant que toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte. Il en ira de même en cas de multi-inscriptions. Vous reconnaissez que les données que vous nous communiquez et qui sont stockées dans nos systèmes d'information sont exactes et valent preuve de votre identité. Nous vous remercions de bien vouloir nous faire part de toute éventuelle modification de ces données.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si les coordonnées postales, ou électroniques ne correspondent pas à celles du ou des gagnants ou sont erronées ou si le ou les gagnants devaient être momentanément injoignables ou indisponibles. Dans ces différents cas, la Société Organisatrice ne sera pas tenue d'effectuer des recherches complémentaires afin de retrouver le ou les gagnants indisponibles ou injoignables, lesquels dans ce cas ne recevront pas leur(s) lot(s) et ne pourront prétendre à aucune contrepartie ou indemnité.

Etape 3 : La Participation au jeu «Soirée Privée»

- La participation au jeu s'effectue comme suit :

En cliquant sur le bouton « jouer », le participant accède au quizz sur les Casinos, un tirage au sort désignera le Samedi 24 Mai un gagnant de manière aléatoire, parmi l'ensemble des participants ayant répondu correctement aux questions du quizz.

Etape 4 : Augmentez vos chances de gagner

Une fois enregistré, l'utilisateur peut augmenter ses chances de gagner. Pour se faire il peut utiliser le bouton « invitez mes amis ». Chaque « ami facebook » invité donne une chance supplémentaire à l'utilisateur d'être tiré au sort. L'utilisateur peut inviter un maximum de 40 amis pour un total de 40 chances supplémentaires d'être tiré au sort.

ARTICLE 4 : DOTATIONS

La dotation à gagner dans le cadre du jeu gratuit :

Une soirée privée au Casino Barrière Nice – Le Ruhl, organisant le jeu sur mesure avec restauration (Entrée Plat Dessert et boissons) et offre jetonnerie de 10€ pour chaque invité limité à 10 convives, le gagnant compris. Cette soirée ne peut se consommer qu'en une seule fois

Contenu de la soirée privatisée:

La soirée privée organisée au cabaret sur la mezzanine qui sera privatisée pour l'occasion comprend :

- *un apéritif de bienvenue comprenant 1 coupe de champagne ou 1 verre de vin ou 1 soft et 3 canapés salés par personne*
- *le dîner de gala (voir menu ci-dessous)*
- *le show Folly's By Ruhl ou le nouveau show fin septembre 2014*
- *1 Pack jetons à 10 € comprenant 1 coupe de champagne + 8 € de jetons*
- *Un espace privatisé au cabaret en mezzanine pour le gagnant et jusqu'à 9 de ses amis ayant plus de 18 ans et non interdits de jeu,*

Déroulement de la soirée privatisée :

- *19h45 : ouverture des portes et accueil personnalisé des invités*
- *20h30 : Dîner de gala avec ambiance musicale*
- *22h30 : Début du spectacle*
- *23h35 : Fin du spectacle et soirée Casino*

Menu de la soirée :

Coupe Blanc Cassis offerte
Foie gras à l'Armagnac marbré aux pruneaux et son chutney de figues
Pavé de bœuf, Petit Dauphinois et quenelle de patate douce
Le Maracudja (biscuit chocolaté crème praline)
Tasse de Moka & sa chatine
Eau minérale,
Vin Bordeaux Blanc (Beau Mayne) ou rouge (Dourthe N°1) ou Rosé (Bailli)
½ bouteille par personne.
(Menu sous réserve de réactualisation en fonction du marché)

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

Valeur du lot 86.40 € TTC par personne soit 864 € TTC pour 10 personnes.

Ce lot comprend également la gestion de l'envoi des invitations et des réservations

Le gagnant s'engage à prendre ses dispositions et contacter le casino pour :

- Définir la date de la soirée en fonction des disponibilités du cabaret un vendredi ou samedi soir avant le 30/10/14 (hors mois de juillet, août et septembre 2014).

- Définir la liste des convives et leurs coordonnées postales

La société organisatrice se réserve le droit de modifier ou annuler une proposition de lot qui serait contraire à la réglementation, aux bonnes mœurs et aux règles du Groupe auquel appartient la Société organisatrice.

Il ne sera attribué qu'un seul lot pour un seul participant tiré au sort. La dotation est attribuée nominativement au gagnant du jeu concours et ne pourra être cédée, vendue ou remboursée. Le gagnant aura jusqu'au vendredi 31 octobre 2014 pour consommer son gain au Casino Barrière Nice –Le Ruhl.

La Société Organisatrice est susceptible de modifier ou de remplacer le(s) lot(s) par une autre dotation de valeur équivalente, en cas de force majeure ou de cas fortuit sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas d'incidents ou d'accidents qui pourraient survenir lors de la jouissance de la dotation attribuée. Si le(s) lot(s) annoncé(s) ne pouva(en)t être délivré(s) par la Société Organisatrice, pour des raisons indépendantes de sa volonté, aucune contrepartie financière et/ou équivalent financier ne pourra être réclamé. En tout état de cause, ces lots ne pourront être ni échangés, ni faire l'objet d'aucune contrepartie en espèces ou par chèque.

Vous vous abstenrez de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement. Nous avons mis en place des moyens techniques afin de pouvoir vérifier la régularité de la participation au jeu.

ARTICLE 5 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Le règlement est disponible sur la page Facebook dédiée au jeu : <https://www.facebook.com/casinoruhlnice?ref=hl#!/casinoruhlnice>

Il est également accessible sur simple demande à l'adresse mail suivante :
webmaster@lucienbarriere.com.

Les frais de connexion Internet relatifs à la participation et/ou à la consultation du règlement restent à la charge de l'organisateur.

Les joueurs ne pourront demander qu'un remboursement par foyer (même nom de famille, même code postal, même adresse internet et même numéro de téléphone) selon les modalités d'inscription et de participation au jeu définies dans l'article 3.

Cette demande devra systématiquement comporter les éléments justificatifs suivants :

- une lettre de demande de remboursement relative à la participation au jeu
- un relevé d'identité bancaire (RIB)

En outre, la Société organisatrice se réserve le droit de demander un justificatif de domicile et/ou un justificatif d'identité.

Cette lettre devra être adressée à la société organisatrice dans le respect des modalités définies ci-après, à l'adresse suivante :

Service Marketing
Lucien Barrière Hôtels et Casinos
35, bd des Capucines
75002 Paris

En fonction des modalités de participation prévues par l'organisateur, il sera remboursé pour :

Le remboursement des frais de participation (forfait de 0,16 € TTC pour 4 minutes de connexion correspondant à la durée moyenne de connexion), sera effectués au plus tard 3 mois après la date de clôture du jeu, à la condition que le participant en ait fait la demande au plus tard dans les 45 jours après la date de clôture du jeu.

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communication (titulaires d'un forfait, utilisateurs du câble, ADSL...) ne pourront obtenir de remboursement.

Toutes justificatifs illisibles, apparaissant comme falsifiées ou reçues après date ne pourront être pris en compte.

ARTICLE 6 - DROITS DE VERIFICATION DE LA SOCIETE GROUPE LUCIEN BARRIERE

Le gagnant autorise toute vérification concernant son identité, son domicile, ou sa non appartenance à l'une des sociétés organisatrices. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée ou toute appartenance à l'une des sociétés organisatrices entraînera automatiquement l'élimination de la participation.

ARTICLE 7 - RESPONSABILITE

Aucune contestation ni réclamation intervenant après la clôture du jeu ne pourra être admise. Il ne sera répondu à aucune demande écrite ou téléphonique de renseignements concernant le jeu.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, le présent jeu devait être écourté, prolongé, modifié, reporté ou annulé.

Tout litige concernant le jeu, l'interprétation du présent règlement, son application, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par la Société Organisatrice. Leurs décisions seront sans appel.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 8. DECHARGE DE RESPONSABILITE DE FACEBOOK

Les participants sont informés que la participation n'est pas gérée ou parrainée par Facebook. Les informations communiquées par les Participants sont fournies à Groupe Lucien Barrière et non à Facebook.

Les informations recueillies ne seront utilisées par Groupe Lucien Barrière que dans les conditions définies dans l'article 9 du présent règlement.

En outre, Facebook se dégage de toutes responsabilités liées aux dommages, pertes et dépenses de toutes sortes concernant toutes éventuelles réclamations. En acceptant ce règlement, tous les Participants libèrent Facebook de toutes responsabilités.

ARTICLE 09 – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78, les coordonnées des participants pourront être traitées sur support papier ou par traitement automatisé. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données personnelles sur demande écrite à l'adresse du Jeu : Direction Marketing - Groupe Lucien Barrière – 35 bd des Capucines – 75002 Paris. Ces données sont destinées exclusivement à la Société Organisatrice et sont nécessaires pour la participation et l'attribution des gains aux gagnants. A défaut, la participation sera considérée comme nulle.

Les informations collectées dans le cadre du Jeu pourront être utilisées à des fins de prospection commerciale, sous réserve d'avoir obtenu votre accord préalable via la case à cocher présente sur le formulaire d'inscription au Jeu.

ARTICLE 10 – CONNEXION ET UTILISATION

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

Groupe Lucien Barrière décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du Jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, et de l'envoi des formulaires de Jeu à une adresse erronée ou incomplète.

ARTICLE 11 - DEPOT LÉGAL

Le règlement complet du jeu est déposé auprès de **SCP MARTIN – GRAVELINE** Centre Bayard – 1 rue Bayard BP 531 59 022 Lille Cedex - et le règlement de jeu est disponible sur la page dédiée au jeu.

Enfin, si vous faites partie des gagnants, vous nous autorisez d'ores et déjà, gratuitement, à publier sur la page Facebook (<https://www.facebook.com/casinoruhlnice?ref=hl#!/casinoruhlnice>) votre nom, prénom pendant une durée d'un an. Par ailleurs, avec accord préalable, vous nous autorisez à utiliser et exploiter des photos de votre soirée et à les publier sur la page Facebook (<https://www.facebook.com/casinoruhlnice?ref=hl#!/casinoruhlnice>).